

## Séance du Conseil Municipal du 23 février 2017

L'an deux mil seize, le vingt-trois février deux mille dix-sept à vingt heures trente.

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 février 2017

**Présents :** Mmes **BLAINEAU** Angélique, **ETAVARD** Catherine, **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM. FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony.

**Absents excusés :** **BLANCHARD** Agnès, **LARMUTH** Angéla et **PAPIN** Stéphane

**Absents:**

**Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** **ROBICHON** Hervé

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

### **ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

Des devis ont été demandés à la société JD-REPRO-BMP et à la société SBS. La société SBS n'a pas répondu à notre demande.

	Type/ Marque	Achat	Location
JD-REPRO-BMP	RICOH MP C2004SP	3 420 TTC	73.20 TTC Loyer mensuel durée 5 ans
JD-REPRO BMP	OLIVETTI MF 254	3 300 TTC	69.60 TTC Loyer mensuel durée 5 ans

Après débat le Conseil Municipal **DECIDE** de choisir le photocopieur « OLIVETTI MF 254 » pour un montant de 3 300 euros TTC ;

**ACCEPTE** l'offre de la société JD-REPRO-BMP pour l'achat de ce photocopieur.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité décide :**

**D'AUTORISER et de DONNER POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à ce dossier. Le montant de l'achat sera inscrit à la section investissement.

### **REMPLACEMENT BOITIER DE L'HORLOGE DE L'EGLISE :**

Installation d'un boîtier pour la programmation de l'éclairage de l'église. Un devis a été demandé à la Société DELAIRE, devis d'un montant de 456 euros TTC.

Le conseil municipal **ACCEPTE** l'offre de la société DELAIRE pour le boîtier de l'horloge.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et lui **DONNE POUVOIR** pour signer tout acte utile. Le montant de l'achat sera inscrit à la section investissement.

### **MODIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA CHAPELLE :**

Devis de la SARL SEGUIN 1 173.60 TTC, après débat et vote, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte de prendre en charge à 50 % le devis à titre exceptionnel sous forme de subvention soit un montant de 586,80 euros. La chapelle appartient à l'évêché, la commune ne peut pas régler directement le fournisseur.

### **ÉTUDE DE DEVIS POUR LA PRÉPARATION DU BUDGET:**

**Fournitures de PATA :**

fournisseurs	types	Prix de la tonne	signalisation
BARRÉ	Marche arrière	710 ht	oui
MEUNIER	Marche avant	710 ht	non
BELLIN	Marche arrière	789.15 ht	oui
M'RY	Marche arrière	822.94 ht	oui

L'offre de la société BARRÉ est retenue, pour un marché de 15 à 17 tonnes. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis.

**Proposition pour le changement des portes :**

Devis de la SARL FOUCHER CONSTRUCTION, pour le remplacement de 2 portes ; la porte de la cantine ainsi qu'une porte au logement de Coudré pour un montant total de 2 247.78 TTC.

L'offre de l'entreprise FOUCHER CONSTRUCTION est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Eclairage de l'église :

Devis pour la fourniture et la pose de 6 projecteurs LED 3 960 euros TTC. Le conseil décide de ne pas donner de suite à cette proposition. Une étude comparatrice sera faite sous 1 an pour connaître l'économie par la gestion de l'éclairage avec l'horloge.

Le devis pour le feu d'artifices n'a pas été reçu. A décider au prochain conseil.

Aménagement du local de chasse :

Un chemin d'accès doit être créé pour accéder à l'arrière du bâtiment. Un devis pour un montant de 3 792 € pour le terrassement déblaiement et aménagement, de la société TP de Clussais a été reçu. Le devis est accepté pour une réalisation en avril/mai.

Remaniement de la couverture des toilettes et de l'autre dépendance :

Un seul devis a été reçu de l'entreprise Vincent CHARRUYER. Le conseil ajourne sa décision, pour plus d'information et souhaite faire la demande d'autres devis.

**AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN D'ALLOINAY :**

Le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet, dans le cadre de l'enquête publique du projet d'extension du parc éolien des RAFFAUDS sur la commune d'ALLOINAY.

La société 3D ENERGIES étudie la possibilité d'ajouter et d'exploiter 3 éoliennes supplémentaire au parc existant des RAFFAUDS sur la commune d'ALLOINAY.

Après délibération, le conseil donne **UN AVIS FAVORABLE** pour le projet d'extension du parc éolien des RAFFAUDS sur la commune d'ALLOINAY : Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 1

**DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

Suite au départ de Sophie POINCET-PIZON il est nécessaire de désigner un nouveau représentant. Mme TROUBLÉ Carole s'est proposée pour représenter le collège des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme TROUBLÉ Carole comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au CNAS.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017**

Après étude des dossiers de demande de subvention, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	Montant 2017
ACCA Clussais	180 €
Aide aux familles pour des voyages	300 €
ADMR	100 €
APE Clussais – Mairé – Les Alleuds	300 €
Club des aînés	180 €
Étoile Sportive de Clussais	800 €
Foyer Pour Tous Clussais	180 €
Club de foot de Chef -Boutonne	180 €
SIP Clussais	180 €
Resto du cœur	170 €
Secours catholique Sauzé-Vaussais	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 620 €</b>

La subvention à l'APE sera versée sous condition de reprise des activités. Pour le club de foot de Chef-Boutonne, la subvention sera versée si le voyage estival à lieu.

L'Assemblée souhaite que les bilans financiers soient demandés aux associations bénéficiaires de subvention.

**CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES ANNEXES :**

Rappel, des salles sont mises à disposition à des associations. Lors du dernier conseil, l'assemblée s'est interrogée, sur la responsabilité de la commune en cas de prêt de ces salles à leurs adhérents ou autres. M. le Maire a contacté la SMACL (assurance de la commune), l'association ne peut pas prêter la salle mise à sa disposition. La commune est seule responsable en cas de détérioration et accident.

**APRES DEBAT LE CONSEIL RAPPELLE QUE :** l'utilisation des salles est soumise à la réalisation d'un contrat avec la mairie et la prise d'une assurance par le locataire.

**MOTION POUR DEMANDER SOLENNELLEMENT A L'ÉTAT LE MAINTIEN DE LA ZONE DEFAVORISEE ET DE L'INDEMNITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN) POUR LES AGRICULTEURS**

Notre commune est actuellement reconnue comme zone défavorisée simple.

La commune demande que les critères de classement pour définir les Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres, ainsi que les agriculteurs de notre commune continuent à bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques du territoire.

Le conseil **ACCEPTE** que M. le Maire **SIGNE** cette motion pour la collectivité.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉ PAR UN ÉLU (ACHAT POUR LE REPAS DES AINÉS)**

Pour le repas des aînés, M. Étienne FOUCHÉ a fait des achats dans un magasin où la commune n'a pas de compte ouvert. Il a fait l'avance des frais pour un montant de 189.73 €. De ce fait il convient de lui rembourser cette somme.

Après délibération le Conseil **DONNE SON ACCORD** de rembourser la somme de 189.73 € à M. FOUCHÉ, sur présentation de la facture.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le contrat CAE CUI, de M. Bertrand GAILLARD, sera renouvelé à compter du 08 mai 2017 pour 1 an.

A compter du 15 mars 2017, la mairie ne sera plus habilitée pour délivrer les cartes d'identité. Il faudra s'adresser à la mairie de Sauzé –Vaussais ou à la mairie de Melle. *Cette réforme permettra de sécuriser les cartes d'identité, de lutter contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité.*

Effacement du réseau d'électricité « Chez Les Houmeaux » :

La demande d'aide a bien été prise en compte et a été examinée par le SIEDS lors de la commission Relation aux Collectivités. Il ressort que le dossier est bien éligible. Mais le budget 2017 du SIEDS ne permet pas actuellement de répondre favorablement à notre demande. Le dossier fera l'objet d'un nouvel examen lors de la commission du 22 juin prochain.

Passage sur la commune du « Tour Auto Optic 2000 » le 27/04/2017 (voitures de collection) sur la D948.

Faire demande de devis pour du débernage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 28 février 2017

Le Maire, Étienne FOUCHÉ